

Le nombre d'enfants d'immigrés augmente, les discriminations durent

29 mars 2010

<http://www.la-croix.com/Le-nombre-d-enfants-d-immigres-augmente-les-discriminations-/article/2420406/4076>

Trois études différentes montrent qu'environ 15% des moins de 30 ans sont enfants d'immigrés et qu'un quart d'entre eux se sentent discriminés

Trois études publiées simultanément apportent des renseignements très riches sur les enfants de l'immigration et leur intégration dans la société française. D'une part, les deux grands instituts de la statistique (Insee) et de la démographie (Ined) présentent aujourd'hui l'enquête **Trajectoire et origine (TeO)** de 2008.

Une troisième étude, plus surprenante, réalisée par des chercheurs de Sciences-Po et de la French American Foundation, tend à prouver que les musulmans sont discriminés à l'emploi en raison de leur appartenance religieuse.

La première moisson de données concerne la mesure des flux migratoires. La France compte, en 2008, 3,1 millions de personnes âgées de 18 à 50 ans, nées en France et dont au moins un des parents est immigré, c'est-à-dire né étranger à l'étranger (il peut depuis avoir acquis la nationalité française). La moitié de ces enfants d'immigrés a moins de 30 ans. Ils représentent 8 % de la population âgée de 46 à 50 ans et 17% des 18-20 ans.

La moitié de ces descendants a un seul parent immigré

Leurs origines reflètent l'histoire des grandes vagues migratoires. Tous âges confondus, un quart de ces descendants sont issus de l'immigration ancienne (Italie, Espagne) mais ils ne représentent plus qu'un dixième chez les 18-25 ans.

Inversement, la part des enfants d'origine extra-européenne a fortement augmenté : ils sont 1,5 million, ce qui représente 48% des enfants d'immigrés toutes générations confondues et près de 70% chez les 18-25 ans, principalement originaires du continent africain. L'enquête confirme l'importance de l'installation des dernières vagues d'immigration en Île-de-France : 37% des Franciliens de 18-20 ans sont enfants d'immigrés, contre 8% chez les 41-50 ans.

L'enquête TeO apporte aussi des précisions intéressantes sur la mixité de la population. La moitié de ces descendants a un seul parent immigré et dans 90% des cas, l'autre parent est né en France. La situation est toutefois très variable selon les origines. Pour l'immigration intra-européenne, les enfants ont, dans leur très grande majorité, un seul parent immigré. À l'opposé, les enfants d'origine subsaharienne ou turque ont le plus souvent leurs deux parents immigrés.

Un « testing » sur CV

À partir de la même enquête TeO, l'Ined s'est, pour sa part, intéressé au sentiment de discrimination. Un quart (24%) des enfants d'immigrés dit avoir été victime d'une

discrimination au cours des cinq dernières années contre 10% au sein de la « population majoritaire » (ni immigrés ni enfant d'immigré). Les minorités qui se déclarent les plus discriminées sont les enfants de l'immigration africaine (50%) devant les Antillais ou les Maghrébins.

L'enquête apprend que ce sentiment est plus fort chez les enfants que chez les immigrés eux-mêmes. « Ce sont les garçons diplômés qui le manifestent le plus, explique Patrick Simon, de l'Ined. Il faut y voir l'expression de l'écart très fort entre leurs attentes et la réalité qu'ils vivent sur le marché du travail. »

Sur ce point, l'enquête réalisée par des chercheurs français et américains tend à mettre en évidence un phénomène de discrimination religieuse. Ils ont procédé à un « testing » sur CV en adressant de fausses candidatures à de vraies offres d'emploi. Les deux dossiers envoyés ne différaient que sur le prénom de la candidate, Marie ou Khadija, et sur un détail de leurs parcours : la première était censée avoir travaillé comme bénévole au Scouts de France puis comme stagiaire au Secours catholique ; la seconde chez les Scouts musulmans et au Secours islamique.

Les musulmans ont un revenu moyen inférieur de 400€ à celui de chrétiens

« Nos résultats mettent au jour une discrimination considérable à l'égard des musulmans. Ces derniers ont 2,5 fois moins de chance d'obtenir un entretien d'embauche que leurs homologues chrétiens », écrivent les auteurs de l'enquête.

Ils ont, en outre, réalisé une enquête sur des ménages originaires de l'ethnie sénégalaise des Serrer qui compte des membres des deux religions, musulmane et chrétienne. L'étude montre que les musulmans ont un revenu moyen inférieur de 400€ à celui de chrétiens. « Il se peut que cette différence s'explique en partie par la discrimination à l'embauche dont souffrent les musulmans », observe l'étude.

Bernard GORCE